

Montréal, le 23 septembre 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Roxane Nadeau
Avocate principale
Borden Ladner Gervais
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900
Montréal (Québec)
H3B 5H4

OBJET : Demandes relatives à l'ajustement des tarifs d'Enbridge Gaz Québec au 1^{er} octobre 2026, à la liquidation du compte d'ajustement du coût du gaz de l'année 2024 et à la liquidation de l'écart tarifaire entre les tarifs provisoires et les tarifs définitifs de l'année 2026 (Rider E) Dossier tarifaire 2026 (R-4303-2025)

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande d'Enbridge Gaz Québec et des pièces jointes (la Demande) visant à apporter un ajustement aux tarifs actuellement en vigueur.

Enbridge Gaz Québec (EGQ) informe la Régie et les personnes intéressées qu'Enbridge Gas Inc. (EGI) a déposé la requête EB-2026-0221 devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) le 8 septembre 2026. La décision à venir de la CEO modifiera, entre autres, le tarif 200 d'EGI en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2026.

EGQ entend ajuster les tarifs présentement en vigueur, incluant le cavalier tarifaire du GSR, à compter du 1^{er} octobre 2026, afin de refléter l'ajustement aux tarifs découlant de la Demande.

À la suite de l'examen de la Demande, la Régie est d'avis que cette demande est conforme à la procédure approuvée dans la décision D-2002-283 quant à l'ajustement aux tarifs. En conséquence, la Régie autorise EGQ à modifier ses tarifs pour refléter les changements apportés au tarif 200 d'EGI, le tout tel que présenté dans la Demande, en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2026.

La Régie prend note que les ajustements seront effectués conditionnellement à l'autorisation par la CEO de la requête d'EGI.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ml